

Février 2024



LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION
OPTIMISATION DE L'AÉRODROME DES SABLES D'OLONNE
ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Guide de lecture



SOMMAIRE

1 PRÉAMBULE	2
2 PLAN DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE	2
3 SOMMAIRE GÉNÉRAL DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE	2
4 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES	4

1 PRÉAMBULE

L'enquête publique porte sur le projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables-d'Olonne, situé sur le territoire de la commune déléguée du Château-d'Olonne.

Les Sables-d'Olonne Agglomération a déposé une demande d'examen au cas par cas le 31 mars 2021. Par arrêté préfectoral du 5 mai 2021, **l'autorité environnementale a demandé la réalisation d'une étude d'impact.** Conformément à l'article L.123-2 du Code de l'Environnement, « **font l'objet d'une enquête publique soumise aux prescriptions du présent chapitre préalablement à leur autorisation, leur approbation ou leur adoption : 1° Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements exécutés par des personnes publiques ou privées devant comporter une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1** ».

Le projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables-d'Olonne relève également de la procédure de déclaration « IOTA / loi sur l'eau » au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement. Conformément à l'article L.122-1-1 du même code, un projet soumis à évaluation environnementale ainsi qu'à un régime déclaratif IOTA peut faire l'objet d'une autorisation dite supplétive, sous la forme d'une autorisation environnementale.

Le projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables-d'Olonne relève également de la procédure de déclaration « IOTA / loi sur l'eau » au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement. Conformément à l'article L.122-1-1 du même code, un projet soumis à évaluation environnementale ainsi qu'à un régime déclaratif IOTA peut faire l'objet d'une autorisation dite supplétive, sous la forme d'une autorisation environnementale.

Il n'y a pas lieu de demander une autorisation environnementale supplétive.

L'enquête publique porte donc sur la présentation de l'étude d'impact.

2 PLAN DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Pièce A Dossier d'enquête publique

Pièce B Étude d'impact (= évaluation environnementale) valant étude d'incidences

3 SOMMAIRE GÉNÉRAL DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Pièce A – Dossier d'enquête publique

- 1 LA MENTION DES TEXTES QUI RÉGISSENT L'ENQUÊTE PUBLIQUE LA NOTICE EXPLICATIVE
- 2 LA MENTION DES AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR REALISER LE PROJET
- 3 LA NOTICE EXPLICATIVE
- 4 LE BILAN DE LA CONCERTATION
- 5 LES AVIS OBLIGATOIRES EMIS SUR LE PROJET

Pièce B01 – Etude d'impact

- 1 PRÉAMBULE
- 2 LA DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS PAR LE PROJET
 - 2.1 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET LA PRÉSENTATION DES ZONES D'ÉTUDE
 - 2.2 LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX
 - 2.3 LE MILIEU PHYSIQUE
 - 2.4 LE MILIEU NATUREL
 - 2.5 LE MILIEU HUMAIN
 - 2.6 LES MOBILITÉS
 - 2.7 LE CADRE DE VIE ET LA SANTÉ HUMAINE
 - 2.8 LE PAYSAGE
 - 2.6 LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX
 - 2.7 L'ÉVOLUTION DES ASPECTS DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE ET AVEC LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
- 3 LES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINÉES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
- 4 LA PRÉSENTATION DU PROJET
 - 4.1 LES OBJECTIFS DU PROJET
 - 4.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET
 - 4.3 LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



- 4.4 L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ AÉROPORTUAIRE
- 4.5 LES TRAVAUX
- 4.6 LE CALENDRIER
- 4.7 LE COUT
- 5 LES INCIDENCES NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT
 - 5.1 LES INCIDENCES TEMPORAIRES LIEES A LA PHASE DE CHANTIER
 - 5.2 LES INCIDENCES PERMANENTES LIEES A LA PHASE D'EXPLOITATION
- 6 LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT
 - 6.1 LES MESURES D'ÉVITEMENT
 - 6.2 LES MESURES DE RÉDUCTION
 - 6.3 LES MESURES DE COMPENSATION
 - 6.4 LES MEURES D'ACCOMPAGNEMENT
 - 6.5 LA SYNTHÈSE DES INCIDENCES ET DES MESURES ERCA
- 7 LES INCIDENCES NÉGATIVES NOTABLES DU PROJET RESULTANT DE SA VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- 8 LES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS
 - 8.1 LA LISTE DES PROJETS CONNUS
 - 8.2 LES INCIDENCES CUMULÉES
- 9 L'ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ ET DE LA CONFORMITÉ AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME
 - 9.1 LA COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION LIES À L'EAU
 - 9.2 LA CONFORMITÉ AVEC LE SRADDET
 - 9.3 LA COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME
- 10 LES ANALYSES SPÉCIFIQUES AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
 - 10.1 L'ANALYSE DES CONSÉQUENCES PRÉVISIBLES DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉVENTUEL DE L'URBANISATION
 - 10.2 L'ANALYSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET RISQUES LIES AUX AMÉNAGEMENTS FONCIERS, AGRICOLES ET FORESTIERS
 - 10.3 L'ANALYSE DES COUTS COLLECTIFS DES POLLUTIONS ET NUISANCES ET DES AVANTAGES INDUITS POUR LA COLLECTIVITÉ
 - 10.4 L'ÉVALUATION DES CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUES RÉSULTANT DE L'EXPLOITATION DU PROJET
 - 10.5 LA DESCRIPTION DES HYPOTHÈSES DE TRAFICS
 - 10.6 LES PRINCIPES DE MESURES DE PROTECTION CONTRE LES NUISANCES SONORES
- 11 L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LE POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT EN ENERGIE RENOUVELABLE DE LA ZONE
- 12 LA DESCRIPTION DES MÉTHODES DE PRÉVISION OU DES ÉLÉMENTS PROBANTS UTILISES POUR ÉVALUER LES INCIDENCES NOTABLES
- 13 LES NOMS, QUALITÉS ET QUALIFICATIONS DES EXPERTS QUI ONT PRÉPARÉ L'ÉTUDE D'IMPACT ET LES ETUDES AYANT CONTRIBUE A SA RÉALISATION

Pièce B02 – Annexes

Pièce B03 – Résumé non technique de l'étude d'impact

Pièce B04 – Avis de l'autorité environnementale et mémoire en réponse



4 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles du code de l'environnement	Pièces du dossier d'enquête publique	Chapitres correspondant
R.123-8 – Composition du dossier d'enquête publique		
1° Lorsqu'ils sont requis :		
a) L'étude d'impact et son résumé non technique	B01 – Etude d'impact	
c) L'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du Maître d'ouvrage à cet avis	B04 – Avis de l'autorité environnementale et mémoire en réponse	
2° Une note de présentation précisant les coordonnées du Maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du projet, l'objet de l'enquête, les caractéristiques les plus importantes du projet, le résumé des principales raisons pour lesquelles notamment du point de vue de l'environnement, le projet soumis à enquête a été retenu	A – Dossier d'enquête publique	
3° La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation	A – Dossier d'enquête publique	
4° Lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'enquête, les avis émis sur le projet	A – Dossier d'enquête publique	
5° Le bilan de la concertation préalable définie au L.121-16 ou de tout autre procédure prévue par des textes en vigueur permettant au public de participer effectivement au processus de décision.	A – Dossier d'enquête publique	
6° La mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont le ou les maîtres d'ouvrage ont connaissance.	A – Dossier d'enquête publique	
R.122-5 – Contenu de l'étude d'impact		
1° Un résumé non technique	B03– Résumé non technique de l'étude d'impact	
2° Une description du projet	B01 – Etude d'impact	Chapitre 4 – La présentation du projet
3° Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement		Chapitre 2 - La description de l'état initial de l'environnement et des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet
4° Une description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet		Chapitre 2 - La description de l'état initial de l'environnement et des facteurs susceptibles d'être affectés par le projet
5° Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement		Chapitre 5 – Les incidences notables du projet sur l'environnement
6° Une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs		Chapitre 7 – Les incidences négatives notables du projet résultant de sa vulnérabilité au changement climatique
7° Une description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage		Chapitre 3 – Les principales solutions de substitution raisonnables examinées par le Maître d'ouvrage
8° Les mesures prévues par le maître de l'ouvrage		Chapitre 6 – Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement
9° Le cas échéant, les modalités de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées		Chapitre 6 – Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement



Articles du code de l'environnement	Pièces du dossier d'enquête publique	Chapitres correspondant
10° Une description des méthodes		Chapitre 12 – La description des méthodes de révision ou des éléments probants pour évaluer les incidences du projet
Pour les infrastructures de transport, l'étude d'impact comprend en outre : <ul style="list-style-type: none">• une analyse des conséquences prévisibles du projet sur le développement éventuel de l'urbanisation ;• une analyse des enjeux écologiques et des risques potentiels liés aux aménagements fonciers, agricoles et forestiers ;• une analyse des coûts collectifs des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité.• une évaluation des consommations énergétiques résultant de l'exploitation du projet, notamment du fait des déplacements qu'elle entraîne ou permet d'éviter ;• une description des hypothèses de trafic, des conditions de circulation.		Chapitre 10 – Les analyses spécifiques aux infrastructures de transport
Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L.300-1-1 du code de l'urbanisme, toute action ou opération d'aménagement soumise à évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1 du code de l'environnement doit faire l'objet : <ul style="list-style-type: none">• D'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération ;		Chapitre 11 – L'étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergie renouvelable